



ORGANISATION FOUTA DEVELOPPEMENT (FOUTA-DEV)



Projet de reboisement 2016: Opération un arbre, une vie au Fouta (100.000 arbres au Sénégal)



Contexte

L'idée de la création d'un Groupement de Fouta de la Diaspora vient de l'échange d'idées de nos ressortissants des Etats Unis depuis 2010.

Une réunion a été organisée le 28 février 2015 à Paris regroupant nos ressortissants de l'Europe et des USA en vue de créer un tel groupement au service du Développement du Fouta avec un nom Fouta Groupement International Economique (F.G.I.E).

Après une mûre réflexion entre avril et juillet 2015, les ressortissants via un comité de rédaction des textes ont convenu de changer le nom en y intégrant le volet développement et devenant Fouta Groupement International pour le Développement Intégré ou Fouta DEV le 30 août 2015 en organisant une conférence call qui a décidé de travailler avec les textes de base et ce nom jusqu'à la finalisation définitive à l'Assemblée Générale.

Depuis le 11 octobre 2015, le Groupement a décidé de mettre sur pied un Comité de Pilotage International Provisoire regroupant quelques membres des sections pour sensibiliser les ressortissants à créer des nouvelles sections (pays) et des cellules (villes des pays).

Est-il important de rappeler que Fouta DEV est une organisation apolitique, non gouvernementale et indépendante, initiée par la Diaspora du Sénégal et de la Mauritanie de Fouta, abstraction faite à toute autre considération d'ordre ethnique, religieux, de sexe ou de

caste ou d'appartenance à un parti politique en collaboration avec les autorités gouvernementales de deux pays et leur plan de développement national, les associations des villes et des villages.

Depuis Décembre 2015, Fouta DEV a créé 10 sections à savoir : USA, France, Belgique, Angleterre, Canada, Allemagne, Hollande, Sénégal, Mauritanie et Maroc. D'autres sont en voie de création : Côte d'Ivoire, Gabon, les 2 Congo, Thaïlande, Espagne, Burkina Faso....

Pour être visible, sur le terrain, Fouta DEV a décidé de lancer un projet pilote de reboisement afin de contribuer à lutter contre les effets néfastes de la désertification et l'exode rural avant fin 2016 en collaboration avec les autorités gouvernementales de la Mauritanie et du Sénégal et les associations villageoises et villes de Fouta.

Le 19 juin 2016, les participants à la Conférence Call du CoPIP ont décidé de raccourcir le nom pour faciliter la communication avec les bénéficiaires des activités et la réception des récépissés dans certaines sections et qui dévient Organisation Fouta Développement (Fouta-DEV). Chaque pays ou section aura le nom Fouta Développement + nom du pays, par exemple Fouta Développement Sénégal.

Ce grand mouvement se décline en un ensemble de programmes prioritaires et symboliques pour la concrétisation du concept et des initiatives nées de la réalité de contrées des Membres de Fouta DEV. C'est dans ce cadre le reboisement a été identifié comme un programme à la fois symbolique et prioritaire au même titre que la réalisation des forages, points d'eau et adduction d'eau potable pour contribuer modestement au bien-être des populations locales. Ce projet est en phase avec les politiques des gouvernements de deux pays et surtout dans le cadre de la Grande Muraille Verte.

Présentation du Projet

Depuis le début des années 70, le Gouvernement du Sénégal a instauré des politiques agricoles et environnementales qui ont porté sur la mise en œuvre de projets de développement, notamment, des aménagements hydro-agricoles, la maîtrise de l'eau et la création de structures nationales et sous-régionales de coordination. Ces politiques prenaient en compte l'approche de diversification agricole, des actions de lutte contre la désertification et la dégradation des sols cultivables, le développement des cultures de crue et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des paysans.

Malgré l'avancée du désert, les activités humaines et la caducité des approches menées sur le terrain, on assiste à un épuisement des ressources naturelles jusqu'au point de faire disparaître certaines espèces et de menacer les stocks de ressources marines ou forestières nécessaires à la survie des générations futures.

En effet, de nombreuses espèces animales et végétales ont disparu suite à la perturbation de leur habitat avec un constat accablant celui de réduction des espaces boisés avec son corolaire de déséquilibre des écosystèmes.

Sur le plan socio-économique, la chute des productions agricoles a réduit de façon drastique les revenus des populations, ce qui, conjugué au manque de sources alternatives durables de

revenus, d'infrastructures de base, économiques et sociales, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural

Parallèlement, une démographie galopante augmente la pression anthropique et le déficit hydrique auxquels s'ajoutent les feux de brousse accentuant ce phénomène. Le climat y est très aride et la saison des pluies se répartie sur 3 mois : de Juillet à Septembre. Toute opération de reforestation doit intervenir dans cette courte période pour augmenter la chance que les jeunes plants puissent supporter la pression anthropozoogène.

L'action de planter un arbre prend donc une toute nouvelle signification dans ce contexte : il s'agit de sensibiliser les populations et de les accompagner pour une bonne gestion de leurs ressources arborées pour le futur. En effet, l'aspect délicat dans cette épreuve est protéger le jeune arbre de nombreux prédateurs comme les feux de brousse ou encore de la divagation du bétail ou la coupe par l'être humain.

Face à la disparition graduelle des espèces forestières et du couvert végétal suite à la pression des activités humaines dont les conséquences sont la disparition de la flore et de la faune, suivie par l'érosion des sols et de l'exode rural, les Membres de Fouta DEV, soucieux du développement de leurs contrées et de leurs communautés résidentes (Peulhs, Wolofs, Soninkés, Sérères, Bambaras, ...), veulent mettre en œuvre le projet de reboisement des villes et villages de la zone afin de restaurer les sols, le couvert végétal en plantant des espèces multi-usages (ombrage, fixation du sol, alimentation du bétail et de l'agroforesterie, plantation des arbres fruitiers domestiques...) dans le but d'accroître la productivité agricole et lutter contre la pauvreté en milieu rural.

Un projet de reboisement permettra de sensibiliser la population à la gestion participative et durable du développement de ses ressources naturelles et surtout de son éco-tourisme.

La gestion de ce projet sera assurée par les populations locales surtout les femmes, les jeunes et les cadres membres des associations communautaires locales en collaboration avec les experts formateurs de Fouta-DEV à savoir les ingénieurs forestiers, agronomes, topographes et des sociétés de conseil et d'autres administrateurs des agences gouvernementales. Par ailleurs, planter un arbre permettra également à mener une action plus globale de capture du carbone dans le cadre du changement climatique et répondre aux nouveaux Objectifs du Développement Durable des Nations Unis de 2030.

Il s'agit également de donner aux populations bénéficiaires, les outils pour qu'elles deviennent les leaders de leur propre développement économique, social et environnemental.

La réussite du projet de reboisement ne peut être effective sans l'implication intrinsèque de la gent féminine. Les femmes sont les maillons forts de la société sénégalaise car elles sont solidaires entre elles, responsables de l'éducation des enfants en collaboration avec les enseignants et aussi sérieuses dans les activités qu'elles mènent. Investir dans la femme, c'est investir dans la famille et donc dans le village et dans la ville du Fouta.

Résultats attendus du Projet

Les résultats attendus du projet sont :

- La restauration du couvert végétal et du sol du Fouta ;
- La lutte contre la déforestation ;
- L'atténuation de l'exode rural ;
- La gestion des points d'eau ;
- L'accroissement des revenus des ménages par la vente des plants de pépinières via la subvention de Fouta DEV aux femmes gestionnaires de petits projets de pépinières (Groupements des Producteurs Féminins/GPF) et des récoltes issues des techniques agro-forestières ;
- La promotion des activités agro-sylvo-pastorales génératrices de revenus et la satisfaction des besoins des populations rurales (en produits ligneux et/ou non ligneux) ;
- La lutte contre l'ensablement des routes le long de la ligne de transport de la zone du Fouta ;
- La défense et restauration des sols dégradés à travers la décomposition et incorporation de l'humus dans les horizons supérieurs des sols. Cet humus sera issu des feuilles des arbres plantés ;
- La reconstitution des écosystèmes originels par la phyto-dynamique marquée par l'installation des espèces pionnières jusqu'à la mise en place de l'espèce climacique organisant le cortège floristique et la faune associée.

Réalisation du Projet

➤ *Organisateurs :*

Fouta Dev, Ministère de l'environnement, ONG ou agences nationales spécialisées en reboisement du Sénégal, Associations des villes et villages du Fouta, Organisations régionales et internationales opération au Pays.

➤ *Bénéficiaires:*

Un Comité de projet doit être créé pour sélectionner équitablement les villages et villes pilotes du projet de reboisement 2016 selon entre autres, les critères suivants :

- Les villages et villes dont les associations sont membres de Fouta Dev ;
- Les villages et villes dont les personnes originaires ont contribué volontairement à la levée de fonds du reboisement peuvent de facto faire bénéficier leur contrée de ce projet ;
- Les villages et villes bénéficiaires doivent être répartis dans les départements différents de façon équitable à avoir environ un total de 20 villages et villes pilotes au Sénégal;
- Les villages et villes bénéficiaires doivent être visibles et proches de la route nationale ;
- L'existence d'une pépinière dans un village et une ville de Fouta ;
- La volonté d'une association de village ou de ville à participer projet par faute de moyen

- Etc...

Pour mieux réussir le projet, il sied d'effectuer une mission de prospection et de sensibilisation sur les zones cibles avant le démarrage du projet par une société privée mandatée par Fouta Dev en collaboration avec la section Fouta DEV Sénégal pour évaluer les besoins de chaque site de projet. Cette mission permettra de motiver les associations des villes et villages de Fouta à adhérer à la section Sénégal de Fouta DEV.

Un comité de gestion de projet doit être créé impliquant les bénéficiaires, le corps enseignant et des gardes forestiers et délégués agricoles (ingénieurs, techniciens, moniteurs) et la société privée de gestion afin d'assurer le suivi-évaluation en collaboration avec la section Fouta DEV Sénégal. Un contrat doit être signé entre la société privée de gestion et la section de Fouta DEV Sénégal. Ce contrat doit indiquer les tâches, les périodes d'exécution des activités et les honoraires de la société.

➤ ***Durée programme triennal (3ans) :***

La durée du projet est de trois ans (2016-2018) avec une plantation variant entre 100.000 à 300.000 arbres par an au Sénégal. En 2016, un projet pilote de 30.000 arbres forestiers et 500 arbres fruitiers vont être achetées et les autres 70.000 seront plantées sur les 5 pépinières villageoises et de villes du Fouta du Sénégal que Fouta DEV va réaliser d'ici la fin 2016.

➤ ***Financement :***

Le financement proviendra de Fouta-Dev, des agences gouvernementales du Sénégal et d'autres organisations nationales, régionales et internationales et ONGs partenaires au développement.

➤ ***Bases du projet et Intervenants :***

La mise en œuvre du projet repose sur les points suivants :

- L'Implication des agences gouvernementales en charge des questions de l'environnement via la section Fouta-DEV Sénégal pour avoir le soutien financier et technique de deux gouvernements;
- Le Financement à partir de la levée de fonds des membres de Fouta-DEV ;
- L'Implication des associations des villages et villes de Fouta (enseignants, jeunes, femmes, ong...)et de leurs communes rurales et mairies ;
- La Sollicitation des organisations régionales et internationales opérant dans les deux pays (World vision, GIZ, UE, FAO, PNUD, PAM, CILSS, OMVS,...) pour cofinancer quelques parties du projet;
- La sélection de 20 villages et villes pilotes (quelques villages et villes de la Zone Rosso Béthio-Dagana-Podor-Matam-Dembankané) et l'extension du projet à d'autres contrées avec la section Fouta DEV Sénégal en 2017 et 2018;
- La disponibilité des espèces de plantation dans les pépinières nationales;
- La sélection des espèces forestières à reboiser autour des villes et villages et les allées des routes et la plantation des arbres fruitiers domestiques (pour les femmes);
- La création des pépinières villageoises et de villes pour d'autres projets de reboisement (banques vertes en collaboration avec la société privée de gestion surtout au profit des femmes par octroi de micro-crédit de Fouta DEV qui peuvent les revendre aux villes et villages voisins);

- Le forage des puits ou de points d'eau qui serviront des sources d'eau pour faciliter l'arrosage des arbres dans certaines zones dépourvues d'eau ;
- L'arrosage et l'entretien des espèces reboisées doivent être réalisés par les associations des villages et des villes du Fouta (tour d'arrosage soit des quartiers, des villages pour les places publiques) en collaboration avec une société de consultation de Fouta DEV; les arbres domestiques ou les champs d'agroforesterie seront gérés par leurs propriétaires mais les plants peuvent être distribués gratuitement ;
- La création d'une équipe de suivi et évaluation du projet de la section Sénégal de Fouta-Dev surtout de l'entretien des plants en collaboration avec les associations des villes et villages bénéficiaires (tour d'arrosage, entretien du grillage, soins sylviculturaux,...). Cette équipe fera un rapport au Comité de Pilotage de Fouta DEV.

➤ *Organisation du reboisement :*

Pour mieux réussir le projet, il faudra sélectionner :

- Les représentants des associations des villes et villages du Fouta ;
- Les villages et villes pilotes (liste sélectionnée par le Comité du Pilotage) ;
- Les espèces du reboisement incluant les espèces agro forestières (agriculture durable des champs), leur prix et leur espacement (Acacia senegal L., Acacia raddiana Savi; Acacia seyal, Acacia flava, Maerua crassifolia Forse; Capparis decidua Forse, Combretum glutinosum Perr; Balanites aegyptiaca L. ...);
- La détermination des croquis de reboisement et le plan d'arrosage spécifiques aux villages et villes du Fouta ;
- L'inscription des opérations de reboisement dans le vaste projet de la Grande Muraille Verte ;
- La société de gestion qui indiquera les étapes de reboisement et l'entretien des espaces reboisés surtout celui des corridors des routes entre les villages et les villes en y affectant un budget d'au moins 3 mois d'arrosage;
- La société assurera les campagnes de sensibilisation aux populations locales et les opérations de reboisement :
 - Sensibilisation par l'organisation des émissions radio/TV locales des sections Fouta DEV du Sénégal. Outre ces supports médiatiques, il faut impliquer les enseignants, les griots et les hommes religieux dans la diffusion de cette sensibilisation. Cette campagne de sensibilisation vise à inciter et implique les populations à la gestion de ces espaces reboisés et restaurés ;
 - Grande réunion d'information avec les chefs de villages et relais locaux des villes.
 - Réunion de sensibilisation des membres des villages et villes ;
 - Formation sur les techniques de plantation, de gestion de l'eau et l'entretien des plants au profit des représentants des villages et villes dans un endroit déterminé, projection de films sur le reboisement, son utilité et les jeux de rôles ;
 - Réunion de coordination de tous les représentants du reboisement des villages et villes tous les mois ou deux mois dans un endroit déterminé ;
 - Collecte et transport des plants aux lieux de reboisement ;
 - Organisation des opérations de reboisement et la gestion des rotations d'arrosage et de la mise sur pied du grillage des plants ;
- La détermination de la journée du lancement avec une invitation du Ministre de l'environnement du Sénégal et les responsables locaux (chefs de villages, notables,

maires, députés, enseignants et certains cadres) et des représentants de certaines ambassades, organisations internationales et ONG sponsors.

➤ **Zones de reboisement:**

Fouta DEV en concertation avec la section Sénégal vont sélectionner pour une phase pilote 20 villes et villages de chaque pays pour des fins de reboisement en 2016. Deux autres phases suivront en 2017 et 2018.

La configuration de nos villages et villes obéit à une certaine répartition spatiale sur un territoire délimité. Chaque projet de reboisement va s'inscrire dans cette occupation de l'espace. Les zones de reboisement sont:

- Mosquées, écoles, grandes places de retrouvailles, mairies, dispensaires, marchés, cimetières, alignements balisant les chemins et les rues, garages, pourtours des villages (formation forestière en bosquets en plusieurs transects) ou entrées et sorties des villes, collèges, lycées, maisons des jeunes, terrains de sports, jardins des femmes, pourtours des puits,...
- Allées des routes nationales entre les villages et les villes de Fouta.

➤ **Choix de la palette végétale :**

Pour un reboisement de reconstitution du couvert végétal, de restauration de l'écosystème originel ou toute plantation à caractère paysager, le choix de la palette végétale devient une question déterminante. Les critères de base pour la sélection des végétaux sont essentiellement :

- Adaptabilité de l'espèce aux conditions édapho-climatiques des zones ou faciès ;
- Elasticité et rusticité par rapport aux rythmes ombrothermiques ;
- Usages multiples (ombrage, fixation du sol, alimentation du bétail et humaine...);
- Capacité à organiser les associations phyto-sociologiques pour la reconstitution des écosystèmes ;
- Résistance au stress hydrique ;
- Croissance et développement normal avec une utilisation parcimonieuse des ressources hydriques.

Au regard de cette panoplie de critères, la famille des Acacias répond inéluctablement aux besoins spécifiques et généraux du reboisement des zones précitées.

L'affectation des différentes espèces d'Acacia se fait sur la base :

- Port à l'état climacique ;
- Hauteur à l'état climacique ;
- Houppier pour l'ombrage ;
- Développement racinaire (pivot et racines fasciculées).

• **Autour des villages et villes**

Il s'agit de créer des espaces boisés à caractère forêt péri-urbaine dont la fonction primordiale est de protéger contrées contre l'ensablement, offrir des espaces ombragés, pratique de l'agroforesterie, cultures maraichères, On identifie 3 trames successives :

Trame 1 : Elle est la première trame en contact avec les habitations. Elle a une bande large de 20 m jalonnée de 4 lignes avec des arbres disposés en quinconce. Les espacements interlignes sont de 4 m et l'espacement intra-ligne est de 5 m. L'espèce qui convient mieux à ce dispositif est l'**Acacia senegal**.

Trame 2 : Elle est dite transect intermédiaire. Elle a une bande large de 20 m jalonnée de 4 lignes avec des arbres disposés en quinconce. Les espacements interlignes sont de 4 m et l'espacement intra-ligne est de 5 m. L'espèce qui convient mieux à ce dispositif est l'**Acacia seyal**.

Trame 3 : Elle constitue le rideau périphérique entourant les villages. Elle a une bande large de 30 m jalonnée de 5 lignes avec des arbres disposés en quinconce. Les espacements interlignes sont de 5 m et l'espacement intra-ligne est de 6 m. L'espèce qui convient mieux à ce dispositif est l'**Acacia raddiana**.

La longueur de chaque bande dépend de l'étendue de chaque village ou ville. La largeur des bandes sont ajustables suivant le peuplement à créer et de la vocation économique et sociale de la contrée.

- **Plantation d'alignement le long des routes et rues**

Le long des routes nationales ou tout simplement des routes inter villages ou inter villes, le reboisement est de type esthétique créant des ruptures visuelles par rapport à la monotonie des plaines dégarnies de toute verdure ou strate arborée.

Pour remplir cette fonction, il faut une espèce qui est majestueuse, un houppier imposant, un port prononcé visible à distance, capable de résister dans les zones de déflation et d'accumulation de sable, zones d'inondation temporaire ou permanente, milieux lacustres, ... Cette variabilité de transects suppose le choix de différentes espèces adaptées aux divers milieux. Cependant, compte tenu de sa grande plasticité, on peut retenir **Acacia raddiana** comme espèce principale constituant les plantations d'alignement avec un espacement de 25m.

- **Reboisement paysager**

Le reboisement paysager concerne la plantation des artères, rues et dédales des villages et villes, plantation des espaces publics, plantation dans les espaces verts respectant les profils paysagers, plantation des espaces de cultes et autres espaces non fonctionnels.

Ce reboisement a pour objectif de procurer de l'ombre et de structurer les espaces du point de vue arboré. Les espèces privilégiées sont celles offrant un meilleur aspect paysager et une bonne cohérence à l'aménagement de l'espace par la création des bosquets, des arbres isolés. La limite de la palette végétale est celle définie par la conception paysagère.

A priori, on peut retenir toute la gamme de végétaux pour constituer l'étage arboré : **Acaciasenegal L., Acacia raddiana Savi; Acacia seyal, Acacia flava, Maerua crassifolia Forse; apparis decidua Forse, Combretum glutinosum Perr; Balanites aegyptiaca L., Sclerocarrha birrea, Acacia nilotica et Ziziphus mauritiana.**

➤ **Coût du projet :**

Le coût du projet se répartit sur les dépenses suivantes :

- La sensibilisation et la coordination des parties prenantes au projet ;
- L'acquisition des plants et la création de 5 pépinières durables;
- Le transport des plants ;
- Le creusement des trous ;
- Les intrants : fertilisation et fumure organique ;
- La protection des jeunes plants (grillage, corset, tuteur) ;
- L'arrosage ;
- Le transport des moniteurs lors des réunions de coordination et de formation ;
- La réalisation du rapport final du projet.

➤ **Partenaires :**

Les sections Fouta DEV peuvent prendre contact avec les ONG et organes suivants pour solliciter leur collaboration :

- Les Ministères de l'Environnement du Sénégal et de la Mauritanie
- Agence de la Grande Muraille Verte Sénégal et Mauritanie
- Les Brigades Vertes du Sénégal et Clichy France -www.bvclichy.com, Association Brigades Vertes, Résidence Jean Moulin, 86 bis rue Martre 92 110 Clichy la Garenne FR, 06 05 55 69 95 et BP 95 St Louis 00 221 77 544 91 56, et BP 296 Mboro SN, 00 221 77 682 44 98
- L'Association Nebeday de France -www.nebeday.org
- Eco-villages Sénégal-www.ecovillages.sn
- L'Agence Wallonne de l'air et du Climat AWAC-Belgique-www.awac.be
- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) :www.ffem.fr
- Le Groupe Léa Nature-France-www.fondationdefrance.org
- La Fondation Internationale Banc d'Argin / FIBA -www.novaterra.fr
- La Fondation Véolia Environnement-France-www.fondation.veolia.com
- Le Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PCRM) : www.prcmarine.org
- l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)-www.iucn.org
- la Fondation Insolites Bâtisseurs-France-www.fondation-insolitesbâtisseurs.com
- Océanium Dakar-www.oceaniumdakar.org
- SUCO Canada-www.suco.org
- Union Nationale des Exploitants Forestiers du Sénégal (UNCEFS) : tel 338347021
- Bureau OXFAM Sénégal et Mauritanie :www.oxfam.org
- Grande Muraille Verte (Sénégal et Mauritanie) :www.grandemurailleverte.org
- Bureau FAO Sénégal et Mauritanie : www.fao.org
- Bureau PAM Mauritanie et Sénégal : www.wfp.org
- Bureau GIZ Mauritanie et Sénégal :www.giz.de
- Bureau UE Mauritanie et Sénégal : eeas.europa.eu
- CILSS Burkina Faso : www.cilss.bf
- OMVS : www.portail-omvs.org

- autres organismes nationaux et internationaux (à déterminer par vous même)

Contacts :Fouta Dev :

-M. Mansour Kane, Président du Comité de Pilotage International Provisoire,

E-mail :mansoorkane@yahoo.com

-M. Mamoudou SALL, Secrétaire Général du Comité de Pilotage International Provisoire ,

E-mail : mamoudoubs@gmail.com

Section Fouta DEV Sénégal : M. Idrissa N'Diaye, Président, E-mail : idifode@gmail.com

Pépiniériste Vulgarisateur coordonnateur Sénégal: à déterminer.

Prière à la section Sénégal de me fournir les informations manquantes du tableau ci-dessous à l'image du tableau ci-dessus (prix unitaires).

**Tableau Synthétique du coût du projet (100.000 plants au Sénégal en 2016)
(en FCFA), 1 euro =650 FCFA**

Activité	Prix unitaire	quantité	Coût total	Prestataire pépiniériste	Observations
Sensibilisation, coordination des parties prenantes au projet et formation (Ateliers de planification intégrée des ressources naturelles, techniques de pépinière et de plantation)		3 personnes pour 10j (3jours par département)		Stéphane Fall Brigades Vertes (à valider)	
Espèces d'arbres forestiers de reboisement : Acacia senegal L., Acacia raddiana Savi; Acacia seyal, Acacia flava, Maerua crassifolia Forse; apparis decidua Forse, Combretum glutinosum Perr; Balanites aegyptiaca L., Sclerocarrja birrea, Acacia nilotica et Ziziphus mauritiana		30.000			

Espèces d'arbres fruitiers : Manguier greffe: - Oranger: - Mandarinier: - Goyavier: - Citronnier: - bananier:		100 100 100 100 100 100			
Intrants de pépinière (semences et petit matériel) Pour 5 pépinières Fouta Dev au total pour la campagne de 2016: Brouettes: Pelles rondes avec manches : Pelles bêches avec manches : Sachets : Pioches avec manches: Sapes avec manches: Semences forestières (forfait):		5x5 5x10 5x10 5x10.000 5x10 5x10 5x200.000			
Transport des arbres :					louer des véhicules proches des zones de pépinières
Creusement et plantation :					
Grillage (Clôture des sites de plantations et des plantations)		50 rouleaux de 25m			
Forage de puits: Chercher le prix de motopompe solaire					Se contenter des puits existants et payer les charretiers et aide des associations
Arrosage					chaque site, créer un comité de surveillance, de gestion et

					d'entretien à titre bénévole mais à motiver pour améliorer le transport de l'eau.
Transport du personnel					louer des véhicules et le carburant à la charge du locataire.
Réalisation du rapport final du projet 2016					Section Fouta Dev Sénégal
Autres					
Total					